



Session «Du territoire au paysage: quelles contributions originales pour comprendre et agir sur les dynamiques de développement?»

## «Paysage et développement territorial : potentialités et exigences des démarches participatives»<sup>1</sup>

Marie-José Fortin<sup>(1)</sup>, Anne-Sophie Devanne<sup>(1)</sup> et Sophie Le Floch<sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup>Chaire de recherche du Canada en Développement régional et territorial (UQAR)

[marie-jose\\_fortin@uqar.ca](mailto:marie-jose_fortin@uqar.ca)

[anne-sophie.devanne@uqar.ca](mailto:anne-sophie.devanne@uqar.ca)

<sup>(2)</sup>Cemagref, Groupement de Bordeaux

[sophie.le-floch@cemagref.fr](mailto:sophie.le-floch@cemagref.fr)

Les activités industrielles et les grandes infrastructures ont traditionnellement été considérées comme contribuant au développement des territoires. Or, depuis une vingtaine d'années, l'implantation de tels projets soulèvent des débats à répétition. Le paysage se retrouve régulièrement au centre de ces débats contemporains. La récurrence des conflits oblige les décideurs à considérer cette question dans leurs conduites de gouvernance territoriale. Or, l'exercice n'est pas simple. En effet, la notion de paysage, telle que portée par nombre de groupes sociaux, est fondée sur un triptyque liant matérialité, symbolique et pouvoir. Ainsi, tout en dénonçant les changements matériels apportés au paysage comme une perte pour leur identité, les contestataires exigent d'être davantage impliqués dans la prise de décision, pour discuter des projets mais aussi des choix, voire des modèles de développement qui y sont faits. Une telle articulation globale, quoique promue dans de récentes politiques publiques, suppose un renouvellement important du rôle des experts, de leurs méthodes d'analyse et des démarches de planification.

Plusieurs démarches ont été proposées et expérimentées en ce sens, surtout en France. Elles rejoignent, à plusieurs égards, une approche de développement local. Le paysage y est généralement vu comme un thème fédérateur pour amorcer une discussion publique et lancer une mobilisation collective, plus rarement comme un cadre de concertation et de négociation. Pensons, aux démarches entreprises dans les parcs naturels régionaux, comme aux méthodes proposées par Michelin (1998), Lelli et Paradis (2005), ou aux travaux de Guiseppelli (2005). L'adoption de la Convention européenne du paysage a aussi créé un contexte propice pour repenser les méthodes de caractérisation et d'évaluation du paysage (Conseil de l'Europe, 2000).

Enfin, des démarches de planification territoriale et de suivi (Fortin et Devanne, 2008) peuvent aussi être situées dans cette lignée de travaux qui visent à offrir des propositions appliquées – quoique partielles – en réponse à la vaste demande sociale de paysage.

Ces propositions ont en commun de miser sur une implication de groupes d'acteurs qui, jusque là, étaient peu présents dans les processus de gouvernance, comme les populations locales et les groupes affectés par les initiatives de développement. C'est pourquoi, elles sont souvent qualifiées de «participatives». Mais, à notre avis, leur principale contribution originale est d'insister sur une dimension souvent négligée du paysage : sa dimension politique. Ainsi, alors que les travaux liés aux deux autres paradigmes, dits territorial et culturel<sup>ii</sup>, insistent davantage sur les relations entre les groupes sociaux et les territoires – à travers l'observation des pratiques, des représentations, des interventions et modes d'occupation des territoires notamment – ce sont ici les relations entre les groupes qui sont au centre du cadre d'analyse. Quels sont les groupes d'acteurs qui négocient, voire se disputent le territoire, tant dans ses dimensions concrètes que symboliques? Lesquels parviennent à faire valoir leur vision du paysage et, incidemment, à orienter les choix de développement et d'aménagement? Les démarches participatives visent ainsi à éclairer les dynamiques d'acteurs, en prêtant entre autres une attention à ceux plus vulnérables. On reconnaît là une proximité de pensée avec les approches théoriques de développement misant sur l'étude des dynamiques d'acteurs.

Sur le plan théorique, ces démarches «participatives» ou politiques pourraient donc apporter des contributions originales pour lier paysage et développement. Pourtant, elles demeurent toujours pour ainsi dire au stade expérimental, d'expérience originale (Jones, 2007). On peut se demander pourquoi elles ne sont pas adoptées plus largement dans des pratiques soutenues et récurrentes?

Les difficultés sont souvent considérées comme découlant de problèmes de méthodes, de faiblesses des processus et institutions existantes, d'un manque de temps ou d'expériences. À notre avis cependant, les résistances face à l'adoption de telles démarches participatives en paysage renvoient à la nature même de l'exercice proposé qui suscite une attitude ambivalente. Autant, la dimension politique de la notion de paysage peut être vue positivement pour stimuler des dynamiques de développement (ex : un thème rassembleur, fondateur d'une identité, potentiellement mobilisateur), autant elle peut être crainte. En effet, toute discussion sur le paysage prête à débat, entre autres parce qu'elle révèle des divergences de points de vue et, plus fondamentalement, des représentations des territoires concernés et des modèles de développement portés par acteurs sociaux. Au-delà du débat, de telles discussions contribuent mettre à jour les rapports entre des acteurs, incluant leurs capacités et leurs pouvoirs d'influence respectifs.

C'est cette idée que nous aimerions discuter dans cette présentation. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les dynamiques sociales observées autour d'un dossier d'aménagement très actuel – voire très chaud – au Québec : celui de l'implantation de la filière énergétique de l'éolien.

## **L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC : UN CHANTIER DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Le Québec est dans les énergies renouvelables depuis les années soixante. Suite à la nationalisation du réseau de production privé, le gouvernement a développé de grands barrages dans la partie nord de la province. Aujourd'hui, près de 97% de la capacité de production d'énergie – de 212,7 TW/h – provient de l'hydroélectricité<sup>iii</sup>. L'intérêt pour l'énergie éolienne ne se pose donc pas de la même façon que pour d'autres pays qui souhaiteraient prendre un virage «vert». Des investissements importants sont tout de même consentis dans cette énergie, jugée «complémentaire».

Un aspect original du développement éolien au Québec est qu'il croise des objectifs nationaux de production d'énergie à d'autres de développement économique régional, orientés pour la région de la Gaspésie. Ces objectifs sont enchâssés dans d'autres politiques publiques, dont la stratégie énergétique nationale (2006), l'entente Accord adoptée par Québec et les élus régionaux en 2002, qui reconnaît le secteur de l'éolien comme un créneau d'excellence pour la Gaspésie, et surtout le système d'appel d'offres lancé par Hydro-Québec. Les promoteurs ont été invités, en 2003, puis en 2005, à soumettre des projets totalisant respectivement 1000MW et 2000MW. Ceux-ci devaient répondre à certaines conditions dont celle d'assurer un minimum de retombées économiques en Gaspésie. Le système d'appel d'offre repose sur l'équation suivante : pour être plus concurrentiels, les promoteurs doivent idéalement miser sur de très grands parcs d'éoliennes afin de générer des économies d'échelles. La présence de plusieurs parcs dans un territoire rapproché devrait, à son tour, créer une sorte de marché qui inciterait de grands fabricants d'équipements éoliens étrangers à venir construire des usines dans la région concernée. Celles-ci formeraient la base d'un nouveau tissu industriel en Gaspésie qui contribuerait ainsi à diversifier son économie fragile et, aussi, à développer une nouvelle expertise québécoise ancrée dans la région dans le domaine.

### **UNE ÉQUATION AMBITIEUSE MAIS CRITIQUÉE**

Sur papier, l'équation est donc ambitieuse et prometteuse en termes de développement économique régional. Dans la pratique cependant, elle rencontre des critiques. À partir de 2005, des groupes expriment leur opposition à des projets de parc.

Il faut dire que l'implantation de la nouvelle filière éolienne se déroule à un rythme accéléré. Sur une période de 10 ans, plus de 21 projets sont construits ou discutés dans le territoire ciblé de l'Est du Québec (incluant la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent). De 1995 à 2007, huit audiences publiques sont tenues dans le cadre prévu de l'évaluation environnementale. Les populations prennent alors conscience du nombre important de grands parcs proposés : si tous étaient réalisés, c'est plus d'un millier d'éoliennes – soit 1250 – aussi hautes qu'un bâtiment de 30 étages qui seraient construites dans la région. De plus, la majorité serait située le long du fleuve Saint-Laurent, un paysage très valorisé où se concentre l'habitat. Dans cette perspective, l'effet de concentration recherché pour des objectifs de développement économique créerait d'autres impacts cumulatifs que certains jugent négatifs pour la qualité de vie. Le paysage est au centre de questionnements importants : quels seront les effets sur la qualité des paysages et le cadre de vie des résidents, sur l'identité régionale, sur l'expérience des touristes et l'attractivité du territoire?

Autant de questions qui suscitent des critiques, voire des oppositions à des projets de parcs. Du même souffle, plusieurs jugent sévèrement les pratiques de gouvernance : manque d'information et de transparence, trop peu d'implication des groupes affectés ou une implication trop tardive pour influencer la conception des projets (BAPE, 2005; 2007).

En définitive, la mise en place de la filière éolienne au Québec ne va pas de soi. L'articulation entre énergie, économie et territoire pose de grands défis. L'acceptabilité sociale et la participation des communautés sont vues de plus en plus comme des «conditions» pour assurer la mise en place et la pérennité de la filière.

## **DÉMARCHES PARTICIPATIVES PROPOSÉES MAIS NON APPLIQUÉES**

Face à la situation, des intervenants se mobilisent dans leurs organisations. Cinq démarches sont proposées qui insistent, à des degrés divers, sur la nécessaire prise en compte du paysage dans la planification des parcs éoliens. Elles proviennent de deux ministères et d'un organisme régional (MNR, 2004, 2005 ; MAMR, 2007a, 2007b ; CRE, 2007). L'examen des documents montre des différences notables entre les approches de paysage qui y sont privilégiées. Bien que la plupart réfèrent à une conception «culturelle» du paysage (ex : valeurs, significations), celle-ci se traduit rarement dans les méthodes subséquentes qui sont toujours dominées par le savoir expert. Une seule démarche, celle du ministère responsable de l'aménagement du territoire (MAMR, 2007a), est véritablement axée sur le paysage et se situe plus en rupture par rapport aux pratiques traditionnelles. Son principal objectif est de fournir une «méthode» qui permette aux responsables de la planification territoriale de déterminer le degré de «compatibilité» des paysages pour accueillir des parcs éoliens. Pour ce faire, la participation d'un nombre élargi de groupes d'acteurs – autres que des experts – constitue un principe structurant de la démarche. Une panoplie de moyens est suggérée en conséquence.

La démarche du ministère est diffusée au printemps 2007, alors que les débats sont chauds dans l'Est du Québec. Elle est considérée comme un moyen pour «gérer l'enjeu social» posé par le paysage et pour «s'assurer de l'acceptabilité sociale des projets» de parcs éoliens. Pourtant, elle n'a pas encore été mise en application depuis. Comment expliquer ce peu d'intérêt pour cette démarche? On pourrait évidemment évoquer la «nouveau» du document, âgé de seulement 18 mois, ou encore le rythme rapide du développement éolien, tout comme l'état trop avancé des projets, le manque de ressources humaines ou financières, le manque d'expertise et d'expériences en matière de participation dans le domaine du paysage. Certains faits invitent toutefois à refuser ces explications plus classiques ou, du moins, à leur donner une place plus nuancée.

En effet, plusieurs interventions ont été faites pour répondre à la demande sociale de paysage et ont influencé les projets et le cours des événements. Certaines ont exigé des ressources importantes du milieu, humaines et financières notamment. Pensons, par exemple, aux règlements de contrôle intérimaires (RCI), rapidement adoptés dans plusieurs MRC, ou aux longues négociations tenues entre la MRC de Rivière-du-Loup et le promoteur Sky Power pour inciter ce dernier à relocaliser des éoliennes. Mentionnons aussi l'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux confiée à une entreprise d'économie sociale, Ruralys (2008), par la conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent<sup>v</sup>. Cette dernière, pour réaliser

cette ambitieuse étude en 12 mois, a rassemblé le financement le plus important – à notre connaissance – qui soit consacré à ce type d'études au Québec à ce jour. Cette mobilisation de ressources financières et humaines est d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans un contexte où la région est considérée comme économiquement fragile.

Mais dans l'ensemble, observons qu'aucune des démarches ou études recensées n'impliquait une forme de participation ni des populations locales, ni des groupes affectés. Il s'agissait essentiellement de démarches impliquant des groupes restreints, au caractère quasi-privé, et s'appuyant fortement sur les savoirs des experts et sur des méthodes classiques. Il faut donc chercher d'autres types de raisons pour expliquer les hésitations à investir dans des démarches participatives en paysage. Selon nous, ces raisons se situent davantage du côté des valeurs et des croyances qui structurent, bien en amont, les pratiques en paysage et en aménagement.

## ZONES DE RÉSISTANCES COGNITIVES

L'introduction de méthodes dites «participatives» vise à documenter les différentes perceptions et, plus encore, à stimuler un dialogue social. Or, parler de paysage n'est pas une affaire banale. La discussion porte au-delà des constats du «beau» ou du «laid». L'exercice vise fondamentalement à essayer de comprendre *pourquoi* le beau, *pourquoi* le laid et *pour qui*. En d'autres termes, au-delà des critères explicites des experts («capacité d'absorption», d'intégration, etc.) et du discours sur les formes et couleurs, la question est de savoir sur quelles expériences, sur quelles rationalités, sur quelles croyances, sur quelles représentations sont fondées les appréciations du paysage? La mise en évidence des systèmes de représentations en présence appelle forcément à mettre à jour des divergences qui peuvent devenir sources de tension, voire de conflits entre les groupes sociaux qui les supportent. Dans cette foulée, des façons de faire peuvent être remises en question, ce qui peut ébranler les conditions favorables pour certains groupes. Bref, les démarches participatives en paysage obligent à parler des relations et des rapports sociaux.

Illustrons cette idée à l'aide du cas québécois étudié. D'après nos premières analyses, les représentations associées au devenir du territoire concerné et de son développement ressortent comme un axe fort pour juger les impacts sur le paysage («beau», «intégré», «massacré») et l'acceptabilité des projets éoliens. **Pour les uns**, les régions contiennent des «ressources», surtout naturelles. C'est leur exploitation qui permettra de dynamiser l'économie des régions et, par extension, d'assurer leur développement durable. Dans le cas de l'éolien, il importera donc de trouver les façons d'exploiter la ressource du vent. La filière éolienne n'est alors pas tant une nouvelle source d'énergie qu'une nouvelle activité industrielle. **Pour les autres**, le territoire est d'abord un milieu de vie. Sa qualité repose sur un ensemble de considérations, notamment économiques. Par exemple, le souci pour améliorer les possibilités d'emploi et les conditions de vie, que ce soit pour soi ou pour les autres membres de la communauté, est présent dans pratiquement tous les discours critiques. On remarquera même qu'il n'y pas d'opposition à l'idée de développer une nouvelle filière industrielle pour stimuler l'économie fragile de la région. Mais, ce que soulignent les groupes contestant les parcs éoliens, c'est que l'activité économique ne doit pas menacer les autres attributs du milieu de vie, notamment ceux plus sociaux et culturels qui touchent les modes de vie, les pratiques liées au territoire, les relations sociales,

l'identité et l'appartenance notamment. Or, c'est justement ce qui est redouté dans les projets actuels. Les contestations portent donc plutôt sur la façon d'implanter l'industrie éolienne, c'est-à-dire en introduisant de grands parcs éoliens (élément central de l'équation sous-jacente au système d'appel d'offres), et ce, sans prendre suffisamment en compte les impacts causés aux milieux de vie. Ainsi, deux systèmes de représentations du territoire sont au cœur du conflit, soit d'un côté le *territoire de production*, de l'autre le *paysage habité* (Fortin, 2008).

Soulignons que l'on ne peut attribuer ces deux représentations sociales à des groupes sociaux spécifiques qui opposeraient, par exemple, les populations locales aux institutions gouvernementales. Nos analyses montrent en effet que si des élus sont porteurs de la représentation du territoire de production, d'autres privilégient celle du paysage habité. Même les «populations locales» ne forment pas un groupe homogène. Des citoyens se sentent marginalisés par rapport à d'autres membres de leur communauté. C'est d'ailleurs pourquoi il y a tant de tension dans les communautés.

Au-delà de cette explication, ce qui importe c'est le fait que certaines représentations sont plus présentes que d'autres dans des outils de gouvernance et que, ce faisant, elles influencent le devenir bien concret des territoires. Au Québec, plusieurs cadres de régulation se succèdent au long du processus d'implantation de l'éolien. Le premier, celui du système d'appel d'offres, oriente fortement la conception des grands projets, bien en amont. Ce cadre repose en bonne partie sur des critères économiques pour juger la recevabilité des projets soumis à Hydro-Québec comme le tarif de rachat d'électricité, leur rentabilité et le respect des retombées régionales<sup>vi</sup>. Ce faisant, il est plus cohérent avec la représentation du territoire comme espace de production. Les contestataires misant sur la représentation du paysage habité doivent alors faire valoir leurs préoccupations par le biais des autres cadres de régulation situés plus en aval du processus, comme lors des audiences publiques prévues par l'évaluation environnementale et les outils d'aménagement, ou encore lors de négociations privées avec le promoteur. Certaines de leurs demandes peuvent alors trouver une réponse, même si la conception du projet est relativement déterminée. Une éolienne peut être déplacée de quelques centaines de mètres dans la forêt pour éviter le sentier de randonnée et ne pas être visible lors de la pratique jugée importante. Mais le bruit causé par les éoliennes peut tout de même modifier l'expérience du lieu. L'exercice est encore plus difficile lorsqu'il s'agit, par exemple, de faire en sorte que des habitants puissent toujours se reconnaître dans le paysage rural perceptible depuis leur village, situé au sommet d'une longue terrasse qui surplombe la plaine agricole et le fleuve Saint-Laurent. Déplacer une centaine d'éoliennes hautes de 90 mètres, que ce soit de 300, 500 ou 700 mètres, ne changera que très peu la prégnance visuelle (et sensorielle) du mégaparc dans l'expérience du paysage. Une autre alternative qui aurait plus d'effet, celle de réduire le nombre d'éoliennes du parc, est plus difficile à retenir car, disent les promoteurs, elle risquerait de compromettre la rentabilité financière du projet établie en amont, lors de l'appel offres.

Ainsi, le conflit autour des parcs éoliens se structure, en partie, autour de deux systèmes de représentations du territoire, comme espace de production et comme milieu de vie. Elles touchent la façon d'assurer l'avenir d'un territoire et la place occupée par l'économie dans les interventions de développement : dans le premier, l'activité économique constitue la finalité, alors qu'elle est mise en parallèle et en relation avec d'autres besoins sociaux, sans les dominer, dans le second. C'est aussi la place accordée à la question du paysage qui est en cause dans ces représentations : est-il traité comme un besoin secondaire dans les sociétés contemporaines, voire

comme un objet de luxe, par rapport à des urgences touchant l'économie? Ou, au contraire, est-il jugé vital pour assurer la pérennité des sociétés contemporaines, car répondant à des besoins non-marchands<sup>vii</sup> tout aussi importants comme la qualité de vie, l'appartenance et l'identité? Dans ce dernier cas, le paysage devient alors une forme d'expression tangible des relations bâties avec le territoire d'appartenance et, aussi, avec les autres (Le Floch et Fortin, 2008).

## CONCLUSION

Pour conclure, de nouvelles démarches d'analyse du paysage sont proposées et qui impliquent une participation de plusieurs groupes d'acteurs, comme celle des populations locales. Ces démarches semblent difficiles à mettre en œuvre. Selon nous, ces difficultés ne se posent cependant pas tant en termes méthodologiques qu'en termes paradigmatiques, car de telles démarches inscrivent la dimension politique du paysage.

Plus précisément, les démarches participatives forcent le dialogue social, à partir du thème du paysage. Elles font émerger les diverses perceptions du paysage qui, elles, peuvent devenir un lieu d'affrontement entre des visions et des attentes différentes par rapport à un même territoire et, implicitement, entre des groupes. De plus, elles révèlent des rapports de pouvoir. En effet, si les résultats des analyses paysagères doivent servir à orienter des décisions concernant l'avenir d'un territoire, dans sa matérialité, une question est alors de savoir quelle vision sera retenue au détriment de quelle autre? Autrement dit, quel acteur, individuel ou collectif, réussira à faire valoir ses prétentions matérielles et symboliques sur un territoire donné? Les démarches participatives favorisent l'énonciation de représentations sociales qui orientent les conduites d'acteurs. De plus, elles permettent d'identifier celles qui se matérialisent dans des projets d'aménagement et de développement et qui «créent» des paysages.

De plus, les discours sur le paysage débordent sur des sujets graves, qui touchent fondamentalement les rapports entre des communautés et leur territoire mais aussi les rapports entre les membres d'une même communauté. Cette question était particulièrement visible dans les conflits observés autour de l'éolien au Québec<sup>viii</sup>. Les discours de certains opposants étaient marqués de ce sentiment d'être exclus : exclus des processus de gouvernance et même exclus de leur communauté d'appartenance, car proposant des visions différentes du territoire – du moins différentes de celles exprimées dans les cadres de régulation inscrits en amont du processus d'implantation de projets. En ce sens, le paysage révèle les rapports entre les sociétés et leur territoire, mais aussi entre les membres d'une communauté : autant ceux harmonieux que ceux conflictuels qui peuvent conduire à des formes d'exclusion et d'iniquité.

Dans cette perspective, la question de l'esthétique paysagère (ou du «beau» paysage, «bien intégré», etc.), ne porte plus tant sur le registre des formes et de la visibilité, que sur la complexe question des rapports sociaux. L'introduction d'une telle esthétique «relationnelle» (Le Floch et Fortin, 2008) dans les pratiques constitue, à notre avis, une rupture paradigmatique par rapport aux pratiques traditionnelles, car elle reconnaît la dimension politique du paysage<sup>ix</sup>. Pas étonnant alors que la mise en application de démarches de paysage dites participatives rencontre des difficultés. Mais, à l'inverse, quelle contribution apporteraient des démarches ne comprenant pas la dimension politique du paysage : pour comprendre les territoires et agir sur leur devenir, est-il possible d'en aborder les formes sans évoquer les femmes et les hommes qui les dessinent ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) (2005) *Projets de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à L'Anse-à-Valleau. Rapport d'enquête et d'audience publique n°217*. Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 164 p.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) (2007) *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Carleton-sur-Mer. Rapport d'enquête et d'audience publique n°238*. Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 91 p.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000) Convention Européenne du Paysage, 20/04/2001, 2001. Accessible sur <http://www.nature.coe.int/french/main/paysage/conv.htm>.

CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (2007) *La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent: un outil d'aide à la prise de décision dans le contexte municipal*. Rimouski: Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, 98 p. Accessible sur [www.crebsl.com](http://www.crebsl.com).

FORTIN, Marie-José (2007) *Paysage industriel: lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale. Les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Péchiney (Dunkerque, France)*. Doctorat, Géographie Humaine, Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Lille: Atelier National de Reproduction des Thèses, 491 p.

FORTIN, Marie-José (2008) «Paysage et développement : du territoire de production au territoire habité» dans *Sciences du territoire* (sous la dir. de G. Massicotte). Québec : PUQ. p. 55-76.

FORTIN, Marie-José et Anne-Sophie DEVANNE (2008) *Paysage et éolien: repères théoriques et proposition appliquée*. Rapport présenté à l'organisme Ruralys dans le cadre du projet Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissance et de gestion du territoire réalisé pour la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent. Rimouski: Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, UQAR-CRDT-GRIDEQ, 37 p.

GUISEPELLI, Emmanuel (2005) Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action L'exemple des Alpes du nord. *Cybergeo*, article 309, 18 p. Accessible sur [www.cybergeo.presse.fr](http://www.cybergeo.presse.fr).

JONES, Michael (2007) The European landscape convention and the question of public participation. *Landscape Research*, 32 (5): 613-633.

LE FLOCH, Sophie et Marie-José FORTIN (2008) "Paysage", "co-visibilité" et esthétique autour de l'implantation d'éoliennes, dans *L'après développement durable. Espaces, Nature, Culture et Qualité*, A. Da Lage et al. (dir.), Paris: Ellipses, pp. 223-231.

LELLI, Laurent et Sylvie PARADIS (2005) Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager: le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées). *Géocarrefour*, 80 (2). Accessible sur <http://geocarrefour.revues.org/index1048.html>, consulté le 20 août 2008.

MICHELIN, Yves (1998) Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement: représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise. *Cybergeo*, article 65. Accessible sur <http://www.cybergeo.eu/index5351.html>.



MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) (2007a) *Guide d'intégration des éoliennes au territoire, vers de nouveaux paysages*. Québec: Gouvernement du Québec, 38 p. Accessible sur <http://www.mamr.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) (2007b) *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Pour un développement durable de l'énergie éolienne*. Québec: Gouvernement du Québec, 20 p. Accessible sur <http://www.mamr.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF) (2004) *Plan régional de développement du territoire public- Volet éolien: Gaspésie et MRC de Matane*. Québec: MRNF, Direction générale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 68 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF) (2005) *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères. Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. Québec: Gouvernement du Québec, 25 p. Accessible sur <http://www.mrnf.gouv.qc.ca>.

RURALYS (2008) *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent: un outil de connaissances et de gestion du paysage*. Huit rapports : MRC Kamouraska, MRC Rivière-du-Loup, MRC Les Basques, MRC Rimouski-Neigette, MRC du Témiscouata, MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis, MRC de Matane, présentés à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent. La Pocatière: Ruralys.

---

<sup>i</sup> Ce texte s'appuie sur des travaux réalisés dans le cadre d'un projet de recherche subventionné par le programme de recherche «paysage et développement durable» du MEDAD (France), ainsi que sur d'autres en démarrage (CRSH, 2008-2011; FQRSC, 2008-2011). Il est également inspiré d'une collaboration avec le groupe Ruralys (2008). Nous remercions Danielle Lafontaine pour ses commentaires avisés sur une première version de ce texte. Nous demeurons seules responsables du texte final.

<sup>ii</sup> Après les paradigmes territorial et culturel, il s'agirait de celui dit politique. Pour une description détaillée, Fortin (2007, chapitre deux).

<sup>iii</sup> Source: <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-production-electricite.jsp>, consulté le 20 août 2008.

<sup>iv</sup> Entrevue, 30 novembre 2007.

<sup>v</sup> Soulignons que nous avons été impliquées dans cette démarche afin, notamment, «d'accompagner l'équipe (...), en tentant notamment d'y intégrer des réflexions et des propositions nouvelles concernant le paysage, l'éolien et le développement territorial durable» (Fortin et Devanne, 2008 : 2). C'est dans cette perspective qu'une démarche planification et de suivi participatifs axée sur la notion de paysage a été proposée.

<sup>vi</sup> D'autres critères sociaux ont été ajoutés dans le second appel d'offres, dans le souci de répondre aux oppositions. Trois points sur 100 ont ainsi été attribués à l'«acceptabilité sociale» dans la grille d'évaluation de projets d'Hydro-Québec. Mais plus de 84 points ont un fondement économique.

<sup>vii</sup> Soulignons au passage que le paysage peut être perçu comme menacé même dans une logique marchande. C'est le cas notamment pour des intervenants touristiques et des citoyens qui, lors d'audiences publiques, ont exprimé des préoccupations concernant les impacts sur la qualité du paysage, principale «ressource» de l'industrie touristique, et sur l'économie locale.

<sup>viii</sup> Tout comme dans ceux du cas français que nous avons étudié aussi.

<sup>ix</sup> «la qualité esthétique apparaît de moins en moins comme un attribut d'un objet – l'éolienne – et de plus en plus comme une propriété des relations sociales, étant entendu que celles-ci sont aussi spatiales. Elle intervient non plus seulement au niveau d'une intention de façonner le paysage matériel mais aussi au niveau d'une intention de construire les relations sociales desquelles émergeront de nouvelles formes spatiales. Il y a un glissement, de l'idée que la matérialité future peut se construire selon un projet et que les relations sociales sont fonction des relations physiques, vers l'idée que le futur émerge continuellement, modelé par l'interaction entre travail de l'imagination et façonnement matériel ; la création d'objets matériels et la construction de conceptions de ces objets sont des processus qui se génèrent mutuellement (Healey, 2004)» (Le Floch et Fortin, 2008 : 230).